

Objet : Aménagement du cœur du village - Principe d'évolution du domaine public communal

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
13 mars 2024

Date d'affichage :
13 mars 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 02
Votants : 26

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Jean-Luc MASSON, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène BOYER-GRECO, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Carole ROUE donne pouvoir à Marcel BABAD

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

Absent excusé :

Jérôme COLIN

Secrétaire de Séance : Marcel BABAD

VU l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les articles L. 134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration,

VU l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, relatif au classement et au déclassement de voies communales, après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R.141-4 à R. 141-10 dudit code,

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre de la commune, la municipalité a lancé, en collaboration avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADI 01), plusieurs démarches : création d'une maison de santé (portage privé), amélioration du tracé viaire, mise en place de cheminements doux, déplacement et agrandissement d'une aire de jeux pour les enfants, aménagement de places de stationnement ainsi que la création de logements adaptés pour nos aînés au plus proche des commerces et services existants à conforter.

La mise en œuvre de ce projet implique la création d'une voie publique permettant de relier la rue de la place et les parkings de la chemiserie et de la paix. L'objectif est de rattacher plusieurs espaces publics existants dans le but de fluidifier le trafic viaire autour de nouveaux services (future maison de santé et projet de résidence Thérèse Briel).

Les accès existants des deux parkings par la Grande Rue et la Rue de Châteauvieux seront maintenus alors qu'un espace de stationnement sera mis en place à l'entrée de la nouvelle voie permettant aux habitants de rejoindre facilement la maison de santé ainsi que les commerces et services présents le long de la Rue de la Place.

Dans la continuité de cette nouvelle voie, le parking de la paix et la rue de Châteauvieux sont amenés à évoluer. Une partie du parking sera intégrée dans le projet de résidence Thérèse Briel impliquant donc le déclassement de l'emprise (environ 250 m²). Dans le même temps, et dans le but de créer de nouvelles places et des cheminements doux, la partie est de la rue de Châteauvieux sera réaffectée au domaine public.

Les différentes évolutions foncières sont mises en avant sur le plan joint à la présente délibération.

Ces démarches porteront atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la rue de Châteauvieux, la rue de la place et les parkings de la chemiserie et de la paix. Par voie de conséquence, une enquête publique préalable à la décision du conseil municipal est nécessaire.

Cette étape de concertation sera organisée fin avril pendant une période d'au moins 15 jours.

Deux permanences seront organisées ainsi que la mise à disposition du dossier et le recueil des avis.

Les modalités feront l'objet d'un arrêté de Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 22
CONTRE : 03 - Mmes BAUDOUX, REBEYREN et VALLIN
ABSTENTION : 01 - M. DEMAISON

- **APPROUVE** le principe de créer une nouvelle voie pour relier la rue de la place et les parkings de la chemiserie et de la paix,
- **APPROUVE** le principe de déclassement d'une partie du domaine public du parking de la paix,
- **APPROUVE** le principe d'affectation dans le domaine public de la partie est de la rue de Châteauvieux,
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau des voies communales,
- **PREND ACTE** qu'une enquête publique préalable à la décision du conseil municipal sera organisée,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération,

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 19 mars 2024

**Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN**



Acte 001-210103222-20240319- 20240319DE04-DE	certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 22/03/2024	et de sa publication le 22/03/2024
---	---	---------------------------------------